

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2018

AGRICULTURE DURABLE POUR L'UNION EUROPÉENNE - (N° 1018)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE44

présenté par
M. Sempastous, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 28 substituer aux mots :

« que celle-ci »,

les mots :

« qu'elle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.